

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Arrêté municipal 2026/10
portant abrogation de l'arrêté municipal n°11/2016 du 06 juin 2016
relatif à l'interdiction de fréquenter le chemin des *Grottes de la*
***Falouze* (portion située sur le territoire communal de Belleray)**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELLERAY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.161-5 ;

Vu le Code de justice administrative ;

Vu l'arrêté municipal n°11/2016 du 06 juin 2016 interdisant à titre conservatoire et provisoire la circulation sur le chemin des *Grottes de la Falouze*, sur la portion située sur le territoire communal de Belleray (de l'entrée du chemin jusqu'à la limite avec la commune de Dugny-sur-Meuse) ;

Considérant que l'arrêté de 2016 avait été pris à la suite d'un risque identifié (chute de pierre / instabilité) et dans l'attente de mesures de mise en sécurité ;

Considérant que le site a été sécurisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun en 2022, notamment par la pose de barrières de guidage/protection le long du chemin sur la portion située sur le territoire de Belleray ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger l'arrêté d'interdiction générale du 06/06/2016, devenu sans objet compte tenu de cette mise en sécurité du chemin ;

ARRÊTE

Article 1 - Abrogation

L'arrêté municipal n°11/2016 du 06 juin 2016 est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 – Publicité / entrée en vigueur

Le présent arrêté sera publié/affiché et devient exécutoire dans les conditions prévues par le CGCT.

Article 3 – Exécution

Monsieur le Maire de la commune de Belleray, Monsieur le Commandant de la Police nationale de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belleray, le 17 septembre 2026

Régis BROCARD, Maire de Belleray



Recours, informations des usagers

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.